Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel: 02 47 86 25 63 - Courriel: siepvv37@siepvv37.com - Site: www.siepvv37.com

Ports, le 9 août 2017

Aux parents des élèves du RPI Des Ecoles du Val de Vienne

Madame, Monsieur,

Votre ou vos enfants sont scolarisés dans les écoles du regroupement pédagogique des communes de Maillé, Marcilly, Nouâtre, Ports et Pussigny.

Afin de vous permettre d'appréhender l'ensemble du dispositif éducatif de l'année scolaire 2017/2018, vous trouvez, joint à la présente, une note de rentrée scolaire qui reprend la totalité des informations relatives à l'organisation du temps scolaire.

Par ailleurs, pour celles et ceux d'entre vous qui s'interrogent sur l'action éducative sur le territoire des cinq communes dont le SIEPVV a la charge, je vous invite à participer à la

Réunion de rentrée scolaire Vendredi 1^{er} septembre 2017 De 18h30 à 20h30

Espace socioculturel des 2 rivières Impasse du barrage 37800 PORTS SUR VIENNE

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel POUJAUD

Président du SIEPVV



Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site du SIEPVV siepvv37@siepvv37.com

Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne

2, place de la mairie 37800 PORTS SUR VIENNE

Tel: 02 47 86 25 63 – Courriel: <u>siepvv37@siepvv37.com – Site: www.siepvv37.com</u>

Rentrée scolaire 2017 Note d'information aux familles

L'ambition éducative au service des enfants des communes de Maillé, Marcilly, Nouâtre, Ports et Pussigny

Le mois de juin 2017 a marqué la fin du cycle des trois années scolaires avec les horaires décidés par le conseil d'école mis en œuvre en septembre 2014.

Le choix du syndicat scolaire pour une nouvelle organisation du temps scolaire repose sur les éléments suivants:

- ⇒ Tirer les leçons du bilan négatif des 3 années avec un horaire de fin d'école à 15h20.
- ⇒ Affirmer le Projet Éducatif de Territoire adopté par tous les acteurs éducatifs en 2015.
- ⇒ Respecter le cadre légal pour organiser l'enseignement sur 4 jours
- ⇒ Offrir aux élèves une demi-journée d'activités de loisirs.
- ⇒ Conjuguer les rythmes de l'enfant et l'organisation de la semaine scolaire.



LE BILAN NEGATIF DES TROIS ANNÉES AVEC LA FIN DES COURS À 15 HEURES 20 :

- ⇒ Impossibilité de réaliser les enchaînements des circuits de transport entre le collège et les écoles à la demande du CD37.
- ⇒ Les horaires de transport scolaire ne sont pas respectés.
- ⇒ Des temps d'attente importants sont imposés aux enfants dans les bus de transports scolaires.
- ⇒ Les temps de repos des enfants de maternelle qui requièrent la sieste sont gravement amputés.
- ⇒ Certains élèves se voient retirer le bénéfice de l'APC malgré la demande des familles.
- ⇒ Les horaires scolaires contraignent les familles à user du service accueil et loisirs et la collectivité à mettre en place une plage horaire éducative supérieure à la plage horaire scolaire chaque semaine.
- ⇒ Les horaires scolaires ne permettent pas à tous les enfants de bénéficier des activités éducatives.

Le conseil syndical du SIEPVV a donc, dès le 16 janvier 2017, proposé une autre organisation du temps scolaire pour la période 2017/2020. Cette proposition a été acceptée par le conseil d'école du 6 avril 2017, validée par l'autorité académique le 13 avril 2017 et confirmée définitivement le 16 juillet 2017.

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : CADRE DE L'ACTION EN FAVEUR DES ÉLÈVES

La convention de mise en œuvre du PEdT a été signée par le préfet du département le 8 juillet 2015 pour une durée de 3 années. Le PEdT, c'est LE document cadre de l'action éducative sur le territoire des 5 communes qui se décline dans 4 domaines : l'accès de tous aux distripautonomie et la citoyenneté, la complémentarité avec l'école et l'implication des familles

4 JOURS POUR LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT ET ½ JOURNEE D'ACTIVITÉS EDUCATIVES POUR TOUS

rition du temps scolaire à la rentrée 2017 consacre 4 jours pour le temps d'enseignement, ou 8 demi-journées, et une de mi-journée banalisée pour offrir à tous les élèves des activités éducatives.

QUELQUES REPÈRES SUR L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE LA SEMAINE EN 2017/2018 :

- ⇒ 10 minutes d'intervalle entre les ouvertures des 3 écoles pour respecter les transports.
- ⇒ 5 matinées pour l'apprentissage.
- ⇒ 4 après-midi qui finissent à 16h30 : enchainements avec le collège pour les transports.

LES RYTHMES SELON LES PRÉCONISATIONS DES CHRONO-BIOLOGISTES

Pour l'année : 7 semaines d'organisation du temps scolaire suivi de 2 semaines de vacances

Pour la semaine : Deux journées à faible vigilance, lundi et vendredi et trois journées à forte vigilance mardi, mercredi et jeudi

Pour la journée : Des activités performantes et apprentissage jusqu'à 12h, une pause méridienne d'1h30 avec un traitement particulier et des activités de systématisation et de mobilisation pour fixer les apprentissages





6 PÉRIODES DE TEMPS PÉRISCOLAIRE EN 2017 - 2018

3 périodes d'Accueil et de Loisirs	3 périodes de Temps d'Activités Périscolaire					
7h-8h30	Nouâtre de 13h30 à 16h20 le lundi					
12h-13h30	Marcilly de 13h40 à 16h30 le mardi					
16h40 -18h45	Maillé de 13h50 à 16h35 le jeudi					



liste

activi-

édu-

Pour chacune des 6 périodes, l'inscription est obligatoire

Chaque élève se voit offrir chaque semaine :

4 jours d'enseignement répartis en 8 demi-journées dont 5 le matin.

La des tés

	AE matin	AE matin Pause méridienne TAP			Intervenants	
Activités co						
ateliers inter-générations			Х		Personnel SIEPVV	
sensibilisation au handicap			Х		Personnel SIEPVV	
Activité						
fabrication d'herbier			Х		Personnel SIEPVV	
contes et musique verte			Х		Personnel SIEPVV	
faune sauvage et domestique			Х	х	Club ballan Miré	
jardinage			Х	(x)	H2P	
jeux sensoriels			Х	х	Personnel SIEPVV	
patrimoine			Х		Personnel SIEPVV	
Activités	lecture et écr	iture				
contes	х	х	Х	Х	Personnel SIEPVV	
jeux de mots		х	Х	х	Personnel SIEPVV	
production écrite			Х	х	Personnel SIEPVV	
Activ	ités manuelle	s				
bricolage			х	х	Personnel SIEPVV	
découverte des courants artistiques			Х		Personnel SIEPVV	
dessin, coloriage/anti-coloriage	х	х		х	Personnel SIEPVV	
peinture				Х	Personnel SIEPVV	
poterie			Х		Personnel SIEPVV	
tissage, laine feutrée			Х	Х	Personnel SIEPVV	
Activités sc	iences et tech	niques				
atelier informatique et numérique	х		Х		EPN de Ports	
photographie			Х	х	Personnel SIEPVV	
vulgarisation scientifique			Х		Personnel SIEPVV	
Activ	ités sportives	:				
équitation	1			x ¹	Centre de Pouzay	
jeux collectifs		х	Х	Х	Personnel SIEPVV	
motricité, parcours		х	Х	Х	Personnel SIEPVV	
natation			x ²	x ³		
football			Х	х	APFSM	
Activi						
jeux de société	х	x	х	х	Personnel SIEPVV	
lecture libre	X	X	X	X	Personnel SIEPVV	
	·					

^{1.} à partir de 5 ans (sauf si autorisation baby-poney : à partir de 3 ans)

3. nageurs, à partir du CP sur confirmation



^{2.} exclusivement non nageurs, à partir du CP sur confirmation

Inscriptions aux activités périscolaires

Période d'activités périscolaires	Tranche horaire	Mettre une croix dans la case pour indiquer oui
Accueil du matin	7h-8h30	
Pause méridienne avec restauration	12h-13h30	
Accueil en soirée	16h40 – 18h45	
Activités à l'école de Nouâtre le lundi	13h30 – 16h20	
Activités à l'école de Marc le mardi	13h40 – 16h30	
Activités à l'école de Maillé le jeudi	13h50 – 16h35	

Un document d'inscription aux activités mises en place dès le 4 septembre 2017 est à compléter et à remettre au SIEPVV.



LES TARIFS 2017/2018

Temps périscolaire du matin et de la fin d'après-midi

Accueil : 1,60 € de l'heure, toute demi-heure entamée est facturée.

Loisirs : 1,30 € de l'heure



Temps périscolaire de la restauration scolaire et pause méridienne

Inscription à l'année : 444,40 € avec possibilité de paiement par prélèvement mensuel sur 10 mois.

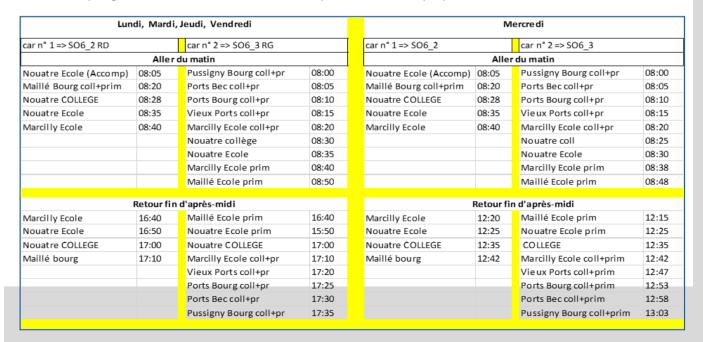
Inscription occasionnelle : 3,50 € par repas

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La part des 25 € d'inscription par élèves est prise en charge par le SIEPVV

Le tableau suivant indique les horaires et les points d'arrêt des transports pour l'année scolaire 2017/2018

Les horaires qui figurent dans le tableau sont ceux du départ du car de chaque point d'arrêt.



Tous les transports sont mutualisés, à l'aller du matin,

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2017 / 2018

ECOLE DE NOUATRE -ORGANISATION 2017/2020											
Lun	Lundi Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi				
7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A 2.1	7h00	A&L	7h00	A 2.1		
8h30	AQL	8h30	AQL	8h30	A&L 8h30	AQL	8h30	A&L			
8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école	8h30	ouverture école		
8h40	Causa	8h40	Causa	8h40	h40		C	8h40	C		
12h	Cours	12h	Cours	12h	Cours	12h	Cours	12h	Cours		
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20		
12h	Pause +TAP	12h	12h Pause +TAP			12h	Pause +TAP	12h	Pause +TAP		
13h30	rause TIAP	13h50	Pause TIAP		6-5	13h40	rause TIAP	13h40	r ause TIAF		
		13h50	ouverture école			13h40	ouverture école	13h40	ouverture école		
	TAP- AE-APC	14h						13h50		13h50	
16h20		16h20	Cours			16h20	Cours	16h20	Cours		
durée	2h50	durée	2h20	No.	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	durée	2h30	durée	2h30		
16h40	A&L	16h40	A&L	ر الله الله الله الله الله الله الله الل		16h40	A&L	16h40	A&L		
18h45	AQL	18h45	AQL			18h45	AQL	18h45	AQL		

ECOLE DE MARCILLY SUR VIENNE -ORGANISATION 2017/2020

	ECOLE DE IVIARCILET SON VIENNE -ONGANISATION 2017/2020												
Lur	ndi	Marc	i	N	1ercredi	di Jeudi		Vendredi					
7h00	4.61	7h00	A Q I	7h00	A C I	7h00	A&L	7h00	A&L				
8h30	A&L	8h30	A&L	8h30	A&L	8h30		8h30					
8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école	8h40	ouverture école				
8h50	Cours	8h50	Cours	8h50	8h50		Carra	8h50	Cours				
12h10	Cours	12h10	Cours	12h10	Cours	12h10	Cours	12h10	Cours				
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20	durée	3h20				
12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP		12h10	Pause +TAP	12h10	Pause +TAP					
13h50	Pause +IAP	13h40	Pause +TAP			14h	Pause +IAP		13h50				
13h50	ouverture école			and the same		14h	ouverture école	13h50	ouverture école				
14h	Cours		TAP- AE-APC				70			14h10	Cours	14h	Cours
16h30	Cours	16h30				16h30	Cours	16h30	Cours				
durée	2h30	durée	2h50			durée	2h20	durée	2h30				
16h40	- A&L	16h40	A&L	1		16h40	A&L	16h40	A&L				
18h45	Adl	18h45	AGL			18h45	AGL	18h45	AGL				

ECOLE DE MAILLE -ORGANISATION 2017/2020

	Lundi	N	/lardi	IV	1ercredi	Jeudi		Vendredi																									
7h00	A&L	7h00	A 2.1	7h00	A&L	7h00	A&L	7h00	A&L																								
8h30	AQL	8h30	A&L	8h30	AQL	8h30	AQL	8h30	AQL																								
8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école	8h50	ouverture école																								
9h	Cours	9h	Cours	9h	9h C		Cours	9h	Carre																								
12h20	Cours	12h20	Cours	12h15	Cours	12h20	Cours	12h20	Cours																								
durée	3h20	durée	3h20	durée	3h15	durée	3h20	durée	3h20																								
12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP		***	12h20	Pause +TAP	12h20	Pause +TAP																								
13h55	rause TIAI	14h	rause TIAP			13h50	rause TIAI	13h55	r ause TIAF																								
13h55	ouverture école	14h	ouverture école	C	C			C	C	C	C		C	C	C	C	6	C	G C	G		C	C	C	C	G	C	C				13h55	ouverture école
14h05	C	14h10		0	= = 3		TAP- AE-APC	14h05	C																								
16h35	Cours	16h35	Cours			16h35		16h35	Cours																								
durée	2h30	durée	2h25	() See		durée	2h50	durée	2h30																								
16h40	A&L	16h40	A&L	(S		16h40	A&L	16h40	A&L																								
18h45	AGL	18h45	AGL			18h45	AGL	18h45	AGE																								